

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 21 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 11 juillet 2011

2011 DDEEES 87 G Subvention avec avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2010-2012 de partenariat à l'association Agoranov.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose d'attribuer, sur crédits du budget départemental 2011 une subvention de fonctionnement à l'association AGORANOV ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1^{er} : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer l'annexe 2011 à la convention pluriannuelle 2010-2012 entre le Département de Paris et l'association AGORANOV, prévoyant le versement d'une subvention de 290.000 euros pour l'année 2011.

Article 2 : La présente dépense sera imputée sur la rubrique 91-2, chapitre 65, nature 6574, ligne 55 005 du budget de fonctionnement 2011 et suivants du Département de Paris.